

# Les mères et la misogynie dans quatre farces françaises du Moyen Age

---

Eindwerkstuk in de Bacheloropleiding Franse taal en cultuur, Universiteit Utrecht  
Begeleidster dr. Katell Lavéant  
juni 2016 Sylvia Blomsma 8341435

# Table des matières

Introduction.....	3
Chapitre 1 La femme au Moyen Age .....	4
1.1 La conception de l’Eglise.....	4
1.2 Les droits juridiques.....	5
1.3 L’éducation .....	6
1.4 La vie professionnelle .....	7
1.5 Le mariage .....	7
1.6 Les règles de conduite .....	8
1.7 La vie dans la réalité .....	8
Chapitre 2 Les farces du Moyen Age .....	10
2.1 La structure.....	10
2.2 Les thèmes.....	11
2.3 Le public.....	11
2.4 Le réalisme.....	11
2.5 La critique .....	12
2.6 La misogynie .....	13
2.7 La défense des femmes .....	13
Chapitre 3 L’analyse du corpus.....	15
3.1 Les thèmes.....	15
3.2 Les caractéristiques .....	16
3.3 La réalité .....	16
3.4 Les éléments divergents .....	17
3.5 L’image des mères .....	18
3.6 La misogynie .....	20
3.7 Les auteurs.....	21
Conclusion .....	23
Annexe : résumé des farces du corpus.....	25
1. Le nouveau marié .....	25
2. L’Official.....	25
3. Maître Mimin étudiant .....	25
4. Jenin fils de rien .....	26
Bibliographie.....	27

## Introduction

Le Moyen Age est connu pour son misogynie. La société était organisée selon une vision masculine, les femmes n'étaient pas les égales de l'homme et cela influençait grandement tous les aspects de leur vie. Cette misogynie se manifestait également dans la littérature de l'époque, entre autres dans le genre du théâtre comique les farces.

Dans ce travail nous analyserons un corpus de quatre farces dans lesquelles des mères jouent un rôle principal, à savoir : *Maître Mimin étudiant*, *Le nouveau marié*, *L'Official* et *Jenin, fils de rien*. En nous basant sur l'idée que les thèmes des farces provenaient de la réalité, notamment de la vie des couches sociales modestes, nous nous demanderons si la misogynie jouait en effet un rôle dans le corpus et dans la réalité.

Afin d'obtenir une notion de la position des femmes à l'époque nous donnerons tout d'abord une impression de la vie des femmes au Moyen Age. Nous traiterons la conception de l'Eglise, l'éducation, la vie professionnelle, le mariage, les règles de conduite et la vie dans la réalité.

Au chapitre deux nous discuterons quelques caractéristiques du genre de théâtre les farces, la critique, le réalisme, la misogynie et la défense des femmes dans les farces.

Nous poursuivrons par l'analyse des traits communs et les divergences de notre corpus par rapport aux caractéristiques des farces en général. Ensuite nous analyserons l'image des mères dans le corpus. Finalement nous discuterons la misogynie dans le corpus et nous avancerons une hypothèse concernant les auteurs.

Un résumé des farces du corpus se trouve dans l'annexe.

# Chapitre 1 La femme au Moyen Age

Tout d'abord il est important de définir la notion de misogynie ; nous la proposons comme suit : « any presentation of a woman's nature intended to conform her to male expectations of what she is or ought to be ». <sup>1</sup> Cela est exactement ce que l'Eglise, les philosophes et les moralistes ont fait des femmes. Cette vision masculine de la femme a déterminé son rôle dans la société médiévale. On la trouve entre autres dans la position qui a été attribuée aux femmes dans l'Eglise, la législation, l'enseignement, la vie professionnelle et le mariage.

Le Moyen Age couvre une période de mille ans : il est évident qu'il y a eu des changements dans cette longue période, de plus il y avait beaucoup de différences au niveau national, régional et local, ainsi nous ne pouvons donner ici qu'une impression de la femme à cette époque. L'accent sera mis sur les couches sociales modestes, car les personnages dans les farces proviennent notamment de ces couches sociales.

## 1.1 La conception de l'Eglise

Vers l'an 1000 la plupart de l'Europe était catholique et à partir du XIIIe siècle l'Eglise dominait la société. <sup>2</sup> Les pensées, les normes, les valeurs et les règles chrétiennes se sont faites, révisées et modifiées au cours de l'histoire. La conception sur la femme n'a pas toujours été univoque.

Cette conception était surtout misogyne et ambiguë. L'idée misogyne était adaptée de la pensée classique. D'après l'angle masculin des auteurs classiques, les femmes étaient des êtres malformés, car contrairement aux hommes, leurs parties génitales se trouvaient à l'intérieur de leur corps. Ils concluaient que cette différence physique signifiait également que les femmes étaient inférieures moralement et intellectuellement. <sup>3</sup>

Cependant, pour les théologiens chrétiens il était impensable que Dieu puisse créer un être physiquement imparfait. Ils cherchaient l'explication de l'infériorité de la femme dans la Bible ; Dieu avait créé Adam, mais il avait créé Ève d'une côte d'Adam, ainsi la femme était une mauvaise copie de l'homme. De plus Ève était responsable du bannissement du paradis. Comme punition les femmes devenaient les subordonnées des hommes qui fonctionnaient dorénavant comme tuteurs ; le père pendant l'enfance, le mari après le mariage. Parce qu'Ève n'avait pas résisté à la tentation au paradis, les théologiens attribuaient un grand nombre de traits de caractère négatifs (entre autre la faiblesse de caractère et la nature sensuelle) à *toutes* les femmes. Physiquement selon les théoriciens, la femme différait de l'homme par sa capacité d'enfanter, de cette manière son être devenait lié à la maternité. <sup>4</sup>

Blamires avance la notion que les théologiens ont procédé par sélection pour justifier leur point de vue misogyne: « On the basis of a selective reading of the Book of Genesis, patriarchy in the medieval West constructed women to be secondary in creation and primary in guilt ». <sup>5</sup> Autrement dit on peut aussi argumenter différemment ; Adam a été créé du fouillis à l'extérieur du paradis, tandis qu'Ève a été créée de la côte d'Adam, une matière d'une meilleure qualité, et au paradis, un meilleur lieu. De plus, Dieu n'a pas choisi un père pour Jésus mais a sélectionné une femme comme parent qui a enfanté Jésus bien que vierge. <sup>6</sup> Le fait qu'Adam, comme être supérieur, a omis d'avertir Ève de céder à la tentation, a rendu son péché plus grand que celui d'Ève. <sup>7</sup> La Bible se prête donc à des interprétations divergentes.

<sup>1</sup> Blamires, Alcuin, *The Case for Women in Medieval Culture*, Oxford, University Press, 1997, p. 12

<sup>2</sup> Meens, Rob et Rhijn van Carine, red. *Cultuurgeschiedenis van de middeleeuwen*, Zwolle, Open Universiteit WBOOKS, 2015 p. 80

<sup>3</sup> Harper, April, "Bodies and Sexuality" in *A Cultural History of Women in the Middle Ages*, Bloomsbury, 2013. p 41

<sup>4</sup> Harper, "Bodies and Sexuality" p. 41

<sup>5</sup> Blamires, *The Case for Women* p.96

<sup>6</sup> Blamires, *The case for Women*, p. 97-98

<sup>7</sup> Blamires, *The case for Women* p. 119

Ce n'est pas le but ici d'expliquer la misogynie, nous nous limitons de quelques exemples ; Les théologiens ne comprenaient pas les femmes car ils ne connaissaient pas de femmes excepté leurs mères.<sup>8</sup> Aussi l'obligation de l'abstinence et la lutte contre les désirs sexuels a pu susciter l'aversion contre les femmes. Les désirs sexuels et les relations adultères des prêtres sont reflétés dans nombre de farces. Dans la farce de notre corpus *Jenin fils de rien* par exemple, Jenin a entendu dire que le curé est son père.<sup>9</sup>

L'ambiguïté de l'opinion sur les femmes se manifestait dans l'ambivalence entre Ève et la Vierge Marie. La naissance du culte de la Vierge au XIIe siècle a réhabilité dans une certaine mesure l'image de la femme. Les opinions sur Ève ne changeaient pas, mais Marie, la seule vierge capable à enfanter, était sans faute. Puisqu'elle était la mère du fils de Dieu elle compensait le péché d'Ève, elle offrait la rédemption pour les péchés de l'homme. Par suite de cette conception, l'Eglise a développé une catégorisation des femmes sur la base de l'activité sexuelle en vierges, veuves et femmes mariées. Dans ce model, les vierges personnifiaient le stade de perfection morale le plus élevé, leur virginité leur permettait «de vaincre la malédiction d'Ève.»<sup>10</sup> Afin de les protéger contre les tentations sexuelles elles devaient être gardées à la maison ou au couvent.<sup>11</sup>

Les veuves qui vivaient chastes étaient aussi respectées. Ce respect manquait à l'égard des femmes mariées : «the woman who lives a full sexual life, conceiving and giving birth in natural fashion, remains an inferior being.»<sup>12</sup> Pourtant les vierges et les veuves majeures posaient un problème, puisqu'elles n'étaient pas sexuellement actives, ce qui était la base de la définition des femmes. Il était donc difficile de les intégrer dans cette définition.<sup>13</sup> Ne se trouvant plus sous tutelle masculine, elles pouvaient disposer de leurs biens, pratiquer une profession, signer un contrat, faire un testament etc. En fait les veuves majeures étaient comme les hommes.

## 1.2 Les droits juridiques

Les droits juridiques variaient considérablement, mais partout les lois distinguaient sur la base du genre et de l'état civil. Les femmes étaient exclues de la participation au gouvernement et surveillées par les hommes. Comme justification les lois avançaient des traits de caractère attribués spécifiquement aux femmes comme l'intelligence limitée, la frivolité, la rouerie, et la cupidité.<sup>14</sup> En général, le tuteur avait entre autres le droit de choisir un époux, et de corriger la femme.<sup>15</sup>

Quant à la possession des biens des femmes mariées, c'était l'époux qui les gérait, elles ne pouvaient pas vendre leurs propres biens, disposer d'une succession, signer un contrat ou faire un testament sans l'approbation du mari. En revanche, le mari n'avait pas besoin de l'approbation de sa femme.<sup>16</sup> Il est bien possible que dans la vie quotidienne le mari n'insistait pas si formellement sur ses droits juridiques comme tuteur, il est probable que le couple organisait plutôt sa vie ensemble. Après tout ils voulaient la même chose, c'est-à-dire assurer un revenu. Dans *Maître Mimin étudiant* quand le père mentionne le bien que Mimin : « pourrait tenir de nous deux »<sup>17</sup>, il parle du bien du couple et ne donne pas l'impression d'organiser ses affaires tout seul.

---

<sup>8</sup> À partir du XIe siècle le clergé vivait dans le célibat, selon la réforme grégorienne. À l'époque auparavant plusieurs membres du clergé étaient mariés ou avaient des relations sexuelles. Voir entre autre Duby Georges, *Histoire des femmes en Occident*, tome II Le Moyen Âge.

<sup>9</sup> «Jenin fils de rien» dans Tissier, *Farces Françaises de la fin du Moyen Âge*, Genève, Droz, 1999, Tome I p. 324

<sup>10</sup> Duby, George et Perrot, Michelle dir., *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 1991-1992, Tome II, p. 49

<sup>11</sup> Harper, «Bodies and Sexuality» p. 48

<sup>12</sup> Shahaar, *The Fourth Estate* p. 26

<sup>13</sup> Harper, «Bodies and Sexuality» p. 49

<sup>14</sup> Shahaar, *The Fourth Estate*, p. 12

<sup>15</sup> Duby, *Histoire* Tome II, p. 357

<sup>16</sup> Shahaar, *The Fourth Estate*, p. 91

<sup>17</sup> «Maître Mimin étudiant», Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 161

La législation faisait une distinction sur la base de l'état civil ; les femmes célibataires pouvaient porter plainte à titre personnelle, par exemple la mère de Marion dans *L'Official*, porte plainte à titre personnelle. Par contre, les femmes mariées ou mineures avaient besoin de l'approbation de leur tuteur.

Il n'était pas permis aux femmes de représenter des personnes devant le tribunal excepté leur mari, ou de témoigner en justice, sauf dans des cas de viol ou d'impuissance.<sup>18</sup>

Les tribunaux ecclésiastiques traitaient les affaires de famille comme l'adultère, l'annulation de mariage, et les violences. Vu le nombre considérable de femmes qui portaient plainte contre leur mari, le droit de correction du tuteur était contesté par bien des femmes.<sup>19</sup> Concernant l'adultère les tribunaux ne distinguaient pas entre les sexes puisque l'Eglise exigeait la fidélité dans le mariage. Pourtant le grand nombre de maisons close permis par les autorités démontrait que l'infidélité des hommes était tolérée.<sup>20</sup> Les femmes infidèles étaient jugées sévèrement, probablement à cause du risque qu'elles accoucheraient d'un enfant illégitime.<sup>21</sup> En principe le divorce était défendu, mais dans certains cas il était possible de se séparer, entre autres si l'homme était impuissant.<sup>22</sup> Dans *Le Nouveau Marié* par exemple, la mère propose à plusieurs reprises une séparation puisque son beau-fils est impuissant.<sup>23</sup>

### 1.3 L'éducation

Des recherches récentes ont montré que le nombre de personnes qui savaient lire et écrire est plus grand qu'on a longtemps pensé.<sup>24</sup> Surtout à partir du XIIIe siècle ce nombre a augmenté. Par suite de la croissance économique des XIIe et XIIIe siècles des écoles d'enseignement primaire sont apparues partout dans les villes. Le développement commercial demandait plus de connaissances ; savoir lire, écrire et compter devenait une nécessité dans le nouveau modèle économique.<sup>25</sup>

L'accès à l'éducation dépendait de la classe sociale ; les pauvres en étaient exclus, tandis que les couches sociales aisées préféraient l'enseignement à domicile. Les enfants des couches sociales modestes allaient souvent quelques années (environ de l'âge de six à douze ans) à l'école primaire.

L'enseignement supérieur était uniquement ouvert aux fils des couches sociales aisées. Ainsi des professions comme juge, juriste, et médecin n'étaient pas accessibles aux femmes, comme l'enseignement des mathématiques et le latin.<sup>26</sup> Par conséquent, les femmes ne pouvaient pas lire ce que les hommes écrivaient (en latin) sur eux. Pour les filles des couches sociales modestes, l'enseignement primaire était souvent suivi d'une formation professionnelle comme un apprentissage dans une corporation.

On retrouve des preuves de la maîtrise de la lecture et l'écriture dans les farces, dans le *Cuvier* par exemple la femme et la belle-mère de Jaquinot exigent qu'il fasse une liste de toutes les tâches du ménage, elles insistent qu'il se précipite « pour qu'on puisse lire ».<sup>27</sup> Notre farce *Maître Mimin étudiant* raconte l'histoire de Mimin qui est enseignée en latin.

---

<sup>18</sup> Shahar, *The Fourth Estate* p. 15

<sup>19</sup> Duby, *Histoire* Tome II p. 356

<sup>20</sup> Duby, *Histoire* Tome II p.357

<sup>21</sup> Shahar, *The Fourth Estate* p. 107

<sup>22</sup> Shahar, *The Fourth Estate* p.82

<sup>23</sup> "Le Nouveau Marié" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I

<sup>24</sup> Meens, *Cultuurgeschiedenis* p. 150

<sup>25</sup> Meens, *Cultuurgeschiedenis* p. 155

<sup>26</sup> Shahar, *The Fourth Estate* p.203

<sup>27</sup> Tissier, André, *Farces du Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 1984 p. 29

## 1.4 La vie professionnelle

Jusqu'au XIIe siècle 90% de la population était des paysans souvent soumis à un seigneur. Les couples mariés travaillaient ensemble à la ferme.<sup>28</sup> À partir du XIIe le modèle économique a changé ; la croissance de la population a augmenté, les villes se sont développées, le système seigneuriale a disparu et a été remplacé par l'économie marchande dans lequel les artisans, les marchands, les commerçants et les paysans produisaient et vendaient leurs produits comme citoyens libres.<sup>29</sup>

Le nouveau système économique était basé sur le travail en commun du couple marié dans l'entreprise, la femme était aussi responsable pour le ménage et le soin des enfants. Cela contrastait violemment avec la conception de la femme qui était développée par les théologiens et les moralistes : « les femmes ne sont qu'épouses, mères ou filles, leur seul rôle est de faire et d'élever des enfants, leur seul travail est le travail domestique. »<sup>30</sup>

Plusieurs guildes acceptaient des femmes comme maître de métier, elles avaient souvent les mêmes droits et obligations que les hommes.<sup>31</sup> D'autres femmes, mariés ou célibataires, tenaient des petits commerces, travaillaient comme vendeuse, dans la production des aliments, le brassage de bière, ou la lessive. La plupart de femmes travaillait comme salariée, comme apprentie dans les entreprises artisanales, comme servante dans le ménage ou comme saisonnière à la ferme. Souvent les farces ne mentionnent pas les professions, de notre corpus par exemple nous ne connaissons que la profession des parents de Mimin qui sont des paysans.

Un nombre considérable de femmes n'était pas (encore) mariées, ou veuves. Il n'était pas facile de gagner sa vie toute seule, parfois des femmes célibataires ne voyaient pas d'autre solution que de se prostituer, de mendier,<sup>32</sup> ou de se (re) marier.<sup>33</sup> Les salaires des hommes étaient plus élevés, pour eux il était moins important d'être marié pour des raisons économiques.

## 1.5 Le mariage

Après avoir fait un sacrement du mariage au VIIIe siècle, l'Eglise a développé au XIIIe siècle un modèle matrimonial chrétien ; l'engagement sera pour la vie, le couple vivra monogame, le mariage sera indissoluble, et basé sur l'affection réciproque.<sup>34</sup> Pourtant l'Église considérait l'abstinence comme la meilleure façon de vivre, le mariage était un mal nécessaire, mais il était meilleur d'être marié que de céder à la sensualité ou de commettre l'adultère.<sup>35</sup> Par conséquent, les relations sexuelles dans le mariage avaient comme seul but la procréation, il était considéré comme un péché de faire l'amour uniquement pour le plaisir sexuel.<sup>36</sup> Pourtant dans la réalité les couples mariés faisait l'amour avec plaisir, comme démontre la mère dans *Le Nouveau Marié*, elle dit à son mari : « trois jours sans me faire ça, je te tuerais sans hésiter, à moins qu'il n'y eût une raison. »<sup>37</sup>

La plupart de femmes se mariaient, l'inclination mutuelle donnait en principe plus de liberté aux femmes, mais la pratique montrait que surtout les familles des couches sociales aisées pressait leur fille d'épouser le prétendant qui pouvait contribuer à l'agrandissement des biens. La fondation du mariage sur l'affection réciproque n'empêchait pas que la femme était sous tutelle de son mari : « Un bon mariage était une

---

<sup>28</sup> Duby, *Histoire* Tome II p. 299

<sup>29</sup> Duby, *Histoire* Tome II p. 379

<sup>30</sup> Duby, *Histoire* Tome II, p. 110

<sup>31</sup> Duby, *Histoire* Tome II p. 392

<sup>32</sup> Duby, *Histoire*, Tome II p. 399

<sup>33</sup> Shahar, *The Fourth Estate* p.98

<sup>34</sup> Duby, *Histoire* Tome II p. 351

<sup>35</sup> Shahar, *The Fourth Estate* p. 65

<sup>36</sup> Shahar, *The Fourth Estate* p. 69

<sup>37</sup> "Le Nouveau Marié" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 28

communauté entre un homme et une femme, mais il n'était bon selon les préceptes de la morale ecclésiastique que si le mari « gouvernait » et si la femme obéissait sans condition.»<sup>38</sup> L'amour dans le mariage était probablement plutôt considéré comme un bonus que comme une nécessité, c'est probablement pourquoi le manque d'amour n'était pas reconnu comme raison de divorce.<sup>39</sup>

L'absence d'amour est démontrée par les plaintes aux tribunaux des femmes contre les brutalités de leur mari. Nombre de femmes étaient à leur tour accusées d'injurier ou de battre leur mari. Régulièrement les tribunaux ordonnaient à des femmes d'obéir à leur mari.<sup>40</sup> Cela ne veut pas dire que tous les mariages étaient malheureux car les couples heureux n'avaient pas besoin de porter plainte. Une bonne relation suffisait peut-être en général pour vivre et travailler ensemble. Les parents de notre corpus par exemple semblent heureux. Sur le plan des revenus, le mari dépendait de la contribution de sa femme, il avait donc intérêt à maintenir de bons rapports avec elle.

### 1.6 Les règles de conduite

Le nombre de restrictions imposé aux femmes était infini ; ne pas contredire son mari, ne pas se mêler des affaires excepté le ménage, parler peu, s'habiller chastement, éviter d'aller dehors seule, de faire la fête, de danser. Aller voir un spectacle (une farce par exemple !), c'était chercher les difficultés : « La fête favorise les rencontres et débride les désirs : le tourbillon de la danse fait apparaître belles et excitantes les insignifiantes et les laides, les chants lascifs séduisent les cœurs et enflamment les sens ». <sup>41</sup> Puisque la femme était jugée selon la sexualité, rire était lié au désir charnel. Les hommes associaient la bouche avec le vagin, ainsi si la femme ouvrait sa bouche elle ouvrait aussi symboliquement son vagin.<sup>42</sup> Rire n'était donc pas vertueux, mais la femme devait aussi plaire, si elle ne montrait pas de joie elle n'était plus attrayante pour les hommes.<sup>43</sup>

Cette contradiction mettait la femme dans une situation insoluble, d'une manière ou d'autre elle échouait. Étant donné le grand nombre d'œuvres écrit sur le comportement féminin, il faudra conclure que d'une part, dans la vie de tous les jours il était impossible d'obéir à tous ces règles, et d'autre part que les femmes ne se montraient pas aussi soumises qu'il était exigé d'elles.

### 1.7 La vie dans la réalité

Il n'est pas surprenant que dans la pratique les femmes ne pouvaient pas obéir à la conduite prescrite. L'idée de la femme au foyer était complètement irréaliste, parce que l'économie marchande était basée sur le travail en commun du couple marié, ainsi la grande majorité de femmes devait travailler pour assurer des revenus. Dans la vie de tous les jours elles (excepté probablement les femmes nobles) sortaient pour toutes sortes de raisons ; aller au marché pour faire des courses ou vendre des produits, chercher de l'eau, faire la lessive, aller à la messe, voir des amis, sortir pour s'amuser. Dans la farce de notre corpus *Maître Mimin*, les femmes sortent aussi, Lubine revient du four et la fiancée fait la fête.<sup>44</sup> Quitter la maison avait des conséquences pour les femmes: « Working women, precisely because of their high visibility outside the home, were particularly at risk of being treated as vulgar, morally inferior, and incapable of virtue. »<sup>45</sup> Les femmes étaient obligées de sortir, mais cela leur était reproché.

---

<sup>38</sup> Duby, *Histoire* Tome II p. 355

<sup>39</sup> Duby, *Histoire* Tome II p.363

<sup>40</sup> Duby, *Histoire* Tome II p. 356

<sup>41</sup> Duby, *Histoire* Tome II, p. 119

<sup>42</sup> Trokhimenko, Olga "Women's Laughter and Gender Politics", dans *Laughter in the Middle Ages and Early Modern Times*, Albrecht Classen dir. New York, Walter De Gruyter, 2010, p.256

<sup>43</sup> Trokhimenko, "Women's Laughter" p. 249

<sup>44</sup> « Maître Mimin étudiant » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 153,155

<sup>45</sup> Rees Jones, Sarah, "Public and Private Space and Gender in Medieval Europe" dans *The Oxford Handbook of Women and Gender in Medieval Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 252



Un autre aspect qui réfute la notion de la femme à la maison et le mari qui gagne la vie, relève de la recherche de Kim Phillips concernant les lieux publics qui seraient réservés aux hommes et les lieux privés qui seraient réservés aux femmes. Dans les maisons allongées les lieux où le couple travaillait (les ateliers artisanaux et les petits commerces) se trouvaient dans l'avant de la maison, la famille vivait dans l'arrière de la maison.<sup>46</sup> Travail et habitat étaient ainsi mélangés.

Les théories et la pratique ne correspondaient pas. La société masculine imposait des exigences impossibles, ce qui influençait formellement fortement la vie et l'estimation des femmes. Dans la pratique il était impossible pour les femmes d'obéir à les règles de conduite. Si par exemple un client venait acheter un produit dans un commerce il est invraisemblable que la femme se retirait dans les pièces d'habitation pour éviter le risque que le client lui jette un regard en coin. Par contre, il est plus logique qu'elle aidait le client.

Dans le chapitre deux nous allons voir comment l'image des femmes était représentée dans les farces.

---

<sup>46</sup> Phillips, Kim H, "Public and Private; Women in the Home, Women in the Streets" dans *A cultural History of Women in the Middle Ages*, London, Bloomsbury, 2013, p.111

## Chapitre 2 Les farces du Moyen Age

La farce fait partie du théâtre comique médiéval, il en reste encore environ deux cents pièces.<sup>47</sup> Tout d'abord nous donnerons quelques caractéristiques de ce genre spécifique en question.<sup>48</sup> Bien que le but principal fût de distraire, nous verrons qu'on y trouve également des traces de réalisme et de critique. Nous finirons par une discussion de la misogynie et de la défense des femmes.

### 2.1 La structure

Les farces étaient des pièces de théâtre très courtes, le plus souvent d'environ 400 vers, en octosyllabes à rimes plates, joués par deux à six acteurs. Le jeu était accompagné de musique et de chant. Son langage était populaire, parfois obscène avec des interjections, et des jurons.<sup>49</sup> Une autre caractéristique était le jeu avec le langage, dans *Maître Mimin étudiant* par exemple, Mimin parle le latin macaronique : «Parus, merus, Raoul Machua, Filla, douchetus poupinis donnare a mariaris, saluare compagnia !»<sup>50</sup> Ce qui était bien compréhensible pour le public français de l'époque mais pour faire rire n'était pas compris par sa famille.

Les pièces étaient représentées à l'occasion des fêtes religieuses, des kermesses, des fêtes locales, des mariages, et aux universités et dans les collèges. Elles pouvaient être jouées seules sur des tréteaux sur la place publique en plein air, ou intégrées dans un spectacle. Les auteurs masculins sont souvent restés anonymes. Les acteurs provenaient des compagnies de basochiens<sup>51</sup> (des clercs du parlement et du Palais de Justice), des compagnies d'écoliers (des étudiants de l'université), des associations joyeuses dont les membres provenaient de la bourgeoisie, et des troupes professionnelles. Contrairement à ce qu'il est souvent pensé, il y avait aussi des actrices. Ce malentendu provient du fait que ce n'étaient pas les noms des filles mineures ou des femmes mariées qui étaient mentionnés dans les contrats mais ceux des tuteurs.<sup>52</sup>

La représentation était très simple ; il n'y avait pas de décor et seulement quelques objets, comme une table, un lit, une carafe de vin, ce peu d'objets suffisait pour donner l'illusion de la scène jouée. À défaut du décor, le jeu, la mimique, les gestes et les mouvements des acteurs étaient extrêmement importants. Puisque au Moyen Age les couches sociales et les professions se distinguaient par les vêtements, le public reconnaissait toute de suite les rôles des acteurs qui portaient les costumes des personnages qu'ils incarnaient.<sup>53</sup> À cause de la longueur limitée des pièces, les personnages n'étaient pas développés, ils étaient présentés comme des « types », souvent sans nom mais simplement selon leur fonction dans la farce ; le mari, la femme, le valet, l'amant, le prêtre, le gentilhomme, le juge, le curé ou le nom du métier. Un personnage important était le badin, joyeux, ignorant et naïf, il faisait rire le public. Jenin dans la farce *Jenin fils de rien*, par exemple, fait rire parce qu'il prend les mots à la lettre. Le curé appelle Jenin « son fils » mais Jenin ne comprend pas que c'est le terme d'adresse propre aux curés. En tant que parrain de Jenin, le curé dit qu'il a « forgé » Jenin, dans le sens de « forger le caractère », mais Jenin le prend dans le sens de « forger un cheval. »<sup>54</sup>

---

<sup>47</sup> Tissier distingue 2 catégories du théâtre du Moyen Age ; Le théâtre didactique ; le miracle, le mystère et la moralité. Et le théâtre divertissant et satirique (profane, comique, amusant) ; le sermon joyeux, le monologue dramatique, la sottie, la moralité et la farce. Les farces se trouvent dans quatre recueils ; Recueil Trepperel, 35 pièces dont 5 farces, Recueil du British Museum, 64 pièces dont 7 farces, Recueil de Cohen, 53 pièces tous des farces, Recueil de Vallière, 74 pièces dont 48 farces. Recueil de Farces (1450-1550) Tome I, Genève, Droz, 1986 introduction

<sup>48</sup> Pour en savoir plus voir entre autres, Tissier, Mazouer, Schoell

<sup>49</sup> Mazouer, Charles, *Le théâtre français du Moyen Âge*, Paris, SEDES, 1998 p. 333

<sup>50</sup> « Maître Mimin », Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 169

<sup>51</sup> Voir chapitre trois

<sup>52</sup> Smith, Darwin, dir, *Le théâtre français*, p. 56-57

<sup>53</sup> Tissier, *Recueil de farces* Tome I p. 50

<sup>54</sup> «Jenin, fils de rien» Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 328

Les types étaient toujours caractérisés par les mêmes traits de caractère ; le noble était riche, le paysan était bête, la femme autoritaire, sensuelle et infidèle.<sup>55</sup> L'inversement des rôles (par exemple la femme qui porte le pantalon), la ruse, la tromperie, le déguisement étaient tous des moyens pour faire rire le public.

## 2.2 Les thèmes

Tout d'abord on faisait dans les farces tout ce que l'Eglise interdisait (tromper, tricher, ruser, etc.) : « le temps de la représentation, on est libre de l'ordre religieux. »<sup>56</sup> En outre on se moquait de toutes les couches sociales (sauf la haute noblesse et la famille royale). La farce est ainsi comme le carnaval, c'est une occasion pour se détendre un moment, après le spectacle on retourne à la vie réelle.

Les sujets comme l'autorité dans la vie conjugale, les disputes entre maître et valet, les conflits entre commerçant ou artisan et client, les désirs sexuels, et les besoins comme manger et boire, provenaient de la vie de tous les jours, notamment de la vie urbaine des couches sociales modestes et parfois des paysans. Pour réussir on rusait, on trompait et on était trompé à son tour.<sup>57</sup> Ces situations de la vie familiale et de la vie professionnelle étaient jouées d'une manière exagérée pour faire rire le public. Nous verrons que certaines farces avaient des thèmes plus sérieux qui étaient enrobés de façon ludique.

## 2.3 Le public

Schoell est d'avis que c'étaient surtout les hommes qui assistaient à un spectacle : « il faut croire que dans la vie quotidienne les femmes, bourgeoises ou servantes, ont trop à faire à la maison pour assister en grand nombre aux spectacles. »<sup>58</sup> Selon Mazouer le public était mixte ; hommes et femmes, toutes les couches sociales y assistaient : « la farce pouvait faire rire la noblesse comme le tiers état - bourgeois et peuple. »<sup>59</sup> Perfetti est de la même opinion, elle démontre qu'on trouve preuve de la présence des femmes dans des documents et elle avance que le public était souvent adressé par : « messieurs et dames » par les acteurs.<sup>60</sup> Selon Tissier les farces étaient pour tout le monde : « En haut et en bas des « degrés », toute le monde est là pour rire. »<sup>61</sup> Ceci contredit de nouveau la notion que la femme restait à la maison selon les règles de conduite.

## 2.4 Le réalisme

Il est généralement accepté que les farces donnent plus ou moins une image réaliste de la vie quotidienne des couches sociales modestes urbaines. Tissier décrit la farce ainsi : « elle est uniquement destinée à faire rire en tirant ses sujets de la réalité quotidienne, quand bien même le sujet en serait nos misères et nos ridicules. »<sup>62</sup> Schoell développe quelques éléments réalistes qu'on trouve dans les farces comme les vêtements du travail, les objets, les outils des professions, la description du travail, les devoirs ménagères, les endroits où se passent les pièces.<sup>63</sup> Ainsi que des descriptions de la vie de tous les jours ; on est au travail, on va à l'Eglise on boit un coup, on bavarde dans les farces. Dans *Le Nouveau Marié* par exemple la mère est en train de préparer les repas à l'ouverture de la farce.<sup>64</sup> Les différences entre les

---

<sup>55</sup> Mazouer, *Le théâtre français* p. 329

<sup>56</sup> Mazouer, *Le théâtre français* p. 354

<sup>57</sup> Mazouer, *Le théâtre français*, donne un grand nombre d'exemples de « types » et de sujets des farces, chapitre V

<sup>58</sup> Schoell, Konrad, *La farce du quinzième siècle*, Tübingen, Narr, 1992 p. 84

<sup>59</sup> Mazouer *Le théâtre français* p. 271

<sup>60</sup> Perfetti, *Women and Laughter* p. 174

<sup>61</sup> Tissier, *Recueil de farces*, Genève, Droz 1986 Tome I p. 54

<sup>62</sup> Tissier, *Recueil* Tome I p. 31

<sup>63</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* chapitre VI

<sup>64</sup> "Le Nouveau Marié" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 23

couches sociales se manifestent dans les différents repas (du pain pour l'artisan, de la volaille pour le gentilhomme), et le manque de loisirs de la petite bourgeoisie.<sup>65</sup> Le grand nombre de farces qui traitaient les disputes conjugales, suggèrent que plusieurs femmes contestaient leur oppression dans la réalité.<sup>66</sup>

Pourtant il faut faire attention, les farces ne sont pas une copie de la vie réelle, elles sont créées par l'auteur et donnent ainsi jusqu'à un certain point une impression de la vie quotidienne au Moyen Âge.<sup>67</sup> La farce : « arrange les éléments de la vie quotidienne de façon à servir une intention de critique et de divertissement. C'est cette dernière intention qui est surtout responsable du côté caricatural et exagéré qu'on peut retrouver dans certains aspects de la vie quotidienne représentés dans la farce. »<sup>68</sup> Les farces combinaient ainsi la réalité, le rire et la critique dans le jeu. Nous retrouvons cette combinaison dans notre corpus, nous en discuterons au chapitre trois.

## 2.5 La critique

Concernant la critique dans les farces les spécialistes ont des opinions divergentes. Les farces font rire mais elles reflètent aussi des problèmes : « sur la ruse féminine, sur la lubricité des prêtres, la rapacité des marchands ou l'ignorance de paysans, les textes font place à des considérations sur la condition de l'homme en tant qu'être social où s'exprime une satire, voire une critique de la société ». <sup>69</sup> Mais selon Tissier la farce est « uniquement destinée à faire rire »<sup>70</sup>, et pour Mazouer : les farces « n'ont pas d'autre but que d'engendrer et de maintenir le rire ». <sup>71</sup> Ce sont les défauts moraux des différents groupes sociaux qui sont représentés d'une manière ludique.<sup>72</sup> Mais ce n'est pas une attaque de l'ordre établi en soi. Provenant du Carnaval, les farces renversent les relations, mais : « Son public sait bien que tout y est caricatural, exagéré, schématisé, et il s'en donne le plaisir. »<sup>73</sup> Après la représentation on retourne à la vie de tous les jours et l'ordre établi, « La farce ne montre donc pas le renversement des hiérarchies sociales. »<sup>74</sup>

Pourtant il y a des contre-exemples. Dans *Colin qui loue et maudit Dieu*<sup>75</sup> l'époux part en laissant sa femme sans argent. Elle prend un amant qui l'entretient et sa condition de vie améliore fortement. Ainsi elle a renversé son mariage avec un homme qui n'assure pas un revenu. Il n'y a pas de retournement puisque le mari accepte la nouvelle situation à son retour. Selon Schoell toutes les couches sociales sont critiquées dans les farces, mais il y a aussi : « prise de conscience de la condition du peuple et d'une revanche par le moyen du jeu. »<sup>76</sup> La farce *Le Pâté et la Tarte*<sup>77</sup> où deux mendiants affamés essayent de voler un pâté tandis que le pâtissier sort pour aller dîner en ville, démontre la pauvreté des marginaux comparés aux gens aisés. Le grand nombre de farces dans lesquelles les femmes ne peuvent que ruser pour réussir peut être considéré comme une critique à l'égard de la tutelle masculine. On peut donc conclure que les spécialistes diffèrent d'opinion concernant l'interprétation des farces. Nous sommes d'avis qu'il y a de la critique dans les farces. Un exemple de notre corpus est *Maître Mimin étudiant*, le fait qu'une partie de la population ne maîtrisait pas la langue dans lequel les lois étaient écrites y est présenté d'une manière ludique.

---

<sup>65</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* chapitre VI

<sup>66</sup> Perfetti, *Women and Laughter* p. 17

<sup>67</sup> Mazouer, *Le théâtre français* p. 313

<sup>68</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* p. 73

<sup>69</sup> Smith, *Le théâtre français du Moyen Âge* p. 309

<sup>70</sup> Tissier, *Recueil* Tome I p. 31

<sup>71</sup> Mazouer, *Le théâtre français* p.288

<sup>72</sup> Mazouer, *Le théâtre français* p. 352-353

<sup>73</sup> Mazouer, *Le théâtre français* p. 356

<sup>74</sup> Mazouer, *Le théâtre français* p. 355

<sup>75</sup> Tissier, *Recueil* Tome I, « Colin qui loue et despite Dieu en ung moment à cause de sa femme » p. 125-176

<sup>76</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* 67

<sup>77</sup> Smith, *Le théâtre français du Moyen Âge* 317 *Le Pâté et la Tarte*

## 2.6 La misogynie

La conception de la femme dans les farces fait partie d'une image générale : « C'est plutôt l'antiféminisme qui caractérise la littérature médiévale. »<sup>78</sup> On trouve plusieurs caractéristiques de misogynie dans nombre de farces ; tout d'abord les traits de caractère attribués aux femmes par la pensée masculine ; elles bavardent, elles se plaignent, elles rusent, elles sont obsédées par la sexualité, elles sont infidèles. En deuxième lieu elles sont presque tous mariées dans les farces.<sup>79</sup> Finalement elles y sont décrites comme femme au foyer,<sup>80</sup> ainsi elles sont présentées selon le rôle imposé par la société masculine.

Selon Perfetti la misogynie dans les farces provient souvent des clercs de l'université : « These clerks compiled collections of misogynous miscellany, often containing humorous exempla, which were used by preachers in their sermons to their congregations. Literature of entertainment was thus part of a clerical culture in which satirizing women was part of a man's intellectual training. »<sup>81</sup> Mazouer contredit la misogynie dans les farces, l'image des femmes peut bien y être négative, mais cela vaut aussi pour les hommes; toutes les couches sociales y sont caricaturées et critiquées.<sup>82</sup> Les femmes qui contestent leur situation dans les farces du *Cuvier* et *Droits de la porte Baudet*, par exemple, ne le font pas pour « instaurer un droit nouveau »<sup>83</sup>, mais pour faire rire le public. Pourtant ces femmes ont soulevé qu'elles étaient mécontentes de leur situation. Mazouer ne prend pas en compte que l'inversion des rôles retourne à l'ordre établi à la fin de l'histoire, ainsi les femmes restent soumises : « le mari reste le maître, même s'il est contesté. »<sup>84</sup> Ces farces sont donc misogynes et proviennent de la vie réelle comme explique Schoell : « puisque même les exagérations de la satire se basent sur l'observation de la vie sans fard. »<sup>85</sup> Et la vie réelle est la domination masculine.

Selon Burns la misogynie provient de l'optique masculine du corps féminine, ce corps n'a pas de pénis, ainsi il n'est pas complet : « His is the model sex while hers exists only as an impoverished reflection of the potent phallus. »<sup>86</sup> Mais, avance Burns, il ne s'agit pas des femmes qui n'ont pas un pénis, mais des hommes qui n'ont pas de la connaissance du corps féminine.<sup>87</sup> Le beau-fils dans la farce *Du Sot chevalier* par exemple, n'a aucune idée du corps de sa femme, c'est sa belle-mère qui l'instruit sur la façon de faire l'amour. La sexualisation du corps féminine ignore l'intelligence féminine: "Acknowledgement of the female head along with her body would threaten the very logic that sets man up as the master in his house, head of the household, wearer of the proverbial pants."<sup>88</sup> Si l'homme reconnaît l'intelligence de la femme, il ne peut plus justifier sa domination.

## 2.7 La défense des femmes

Pourtant il y a des exemples dans lesquelles l'intelligence des femmes est reconnue ; Lubine, la mère de Mimin est respectée par Raoul Machue le futur beau-père de Mimin, qui lui dit : « C'est un très bon avis, Lubine. »<sup>89</sup> Le juge dans *L'Official* écoute la mère et sa fille sérieusement.<sup>90</sup>

---

<sup>78</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* p. 82

<sup>79</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* p. 84

<sup>80</sup> Perfetti, *Women and Laughter* p. 198

<sup>81</sup> Perfetti, *Women and Laughter* p. 2-3

<sup>82</sup> Mazouer, *Le théâtre français* p.352

<sup>83</sup> Mazouer, *Le théâtre français* p. 355

<sup>84</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* p. 83

<sup>85</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* p. 84

<sup>86</sup> Burns, Jane E. *Bodytalk When Women Speak in Old French Literature*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1993, p. 53

<sup>87</sup> Burns, *Bodytalk* p. 48

<sup>88</sup> Burns, *Bodytalk* p. 64

<sup>89</sup> « Maître Mimin étudiant », Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 179

<sup>90</sup> "L'Official" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 167

Nombre de femmes trouvent des solutions intelligentes malgré leur position soumise : « While some argue that fabliaux are meant to condemn women because they portray them as deceitful, libidinous, and quarrelsome, others assert that fabliaux show admiration for the woman on top, who impresses us with her ingenuity, making the man, usually her husband, look ridiculous.»<sup>91</sup> Dans la farce *Le Chaudronnier* par exemple un couple parie sur qui peut se taire le plus longtemps, une référence à l'idée que les femmes bavardent trop. Quand un chaudronnier qui passe tripote la femme, l'époux se fâche, elle réplique qu'elle n'a pas pu faire autrement au risque de perdre le pari. L'époux avoue qu'il a perdu. La femme a montré qu'elle a dû faire un choix impossible ; ou bien ne pas être chaste, ou bien confirmer qu'elle est bavarde.<sup>92</sup> Ce pari infantile sert de modèle pour les choix insolubles imposés aux femmes, d'une part les restrictions (rester à la maison, être chaste), et d'autre part les obligations (sortir pour gagner sa vie, plaire aux hommes). De plus la femme dans *Le Chaudronnier* avance que si cela est favorable, elle peut très bien se taire.<sup>93</sup> Elle renverse ainsi un trait de caractère présumé négatif en quelque chose de positif.<sup>94</sup>

On peut également renverser le préjugé que les femmes sont infidèles de nature : si la femme est heureuse elle n'a pas besoin de prendre un amant comme dans nombre de farces. De cette manière cela sera un signe de « la prise de conscience de la femme »,<sup>95</sup> une référence aux mariages malheureux imposés aux filles sous l'influence des parents pour des raisons économiques.

Au lieu de désapprouver les ruses des femmes dans les farces, on peut admirer leur intelligence : elles sont sous tutelle masculin et la seule manière de parvenir à leurs fins est de ruser.

Bien que les conflits soient souvent résolus par « un retour (volontaire ou forcé) à l'ordre établi, les exemples ne manquent pourtant pas qui font entrevoir des solutions différentes et émancipatrices.»<sup>96</sup> Par exemple les femmes qui apprennent le latin<sup>97</sup> montrent « un véritable intérêt à sortir de l'ignorance pour accéder à des domaines jusqu'alors réservés aux hommes. »<sup>98</sup> Le fait que des femmes apprennent le latin faisait rire le public, mais soulevait aussi le point que l'enseignement secondaire était interdit aux femmes, ce qui limitait leur perspectives.

Dans les chapitres précédents nous avons déjà présenté des exemples qui proviennent de notre corpus, nous poursuivons dans le chapitre trois par l'analyse du corpus et nous discuterons la misogynie et les auteurs basochiens des farces.

---

<sup>91</sup> Perfetti, *Women and Laughter* p. 13

<sup>92</sup> Perfetti, *Women and Laughter* p. 169-170

<sup>93</sup> Perfetti, *Women and Laughter* p. 180

<sup>94</sup> Perfetti, *Women and Laughter*, donne plusieurs titres de farces ou il n'y pas de retour à l'ordre établi p. 183

<sup>95</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* p. 87

<sup>96</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* p. 67

<sup>97</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* « Des femmes qui se font passer maistresses » et « des Femmes qui apprennent à parler latin » p. 89

<sup>98</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* p. 91

## Chapitre 3 L'analyse du corpus

Notre corpus consiste en quatre farces avec des mères dans les rôles principales à savoir : «Maître Mimin étudiant », « Le Nouveau Marié », « L'Official » et « Jenin, fils de rien ». Selon Schoell ; « La mère joue un rôle important seulement pour le jeune homme niais »<sup>99</sup> dans les farces. Néanmoins toutes les mères de notre corpus jouent un rôle décisif. Il est vrai que Jenin peut être considéré comme un badin, pourtant il a bien compris l'intérêt d'avoir une identité. Mimin semble plutôt un adolescent qui est victime d'un enseignant médiocre. Nos mères sont intelligentes, interviennent, trouvent des solutions. Elles jouent ainsi un rôle important car elles résolvent les problèmes. D'abord nous analyserons le corpus dans son ensemble sur la base des thèmes, les caractéristiques et de la réalité dans les farces. Nous poursuivrons par les éléments divergents par rapport à la majorité des farces. Ensuite nous discuterons l'image des mères dans le corpus. Finalement nous présenterons une explication pour l'absence de misogynie dans le corpus.

### 3.1 Les thèmes

Le corpus contient plusieurs thèmes qui sont propres au genre des farces. Deux farces reflètent le thème de la moquerie du clergé. Maître Mimin apprend le latin macaronique d'un maître médiocre<sup>100</sup> : « sa propre instruction, en commençant par ses connaissances du latin, est visiblement limitée ». <sup>101</sup> Le prêtre dans *Jenin fils de rien* insiste qu'il est le père de Jenin et il finit par faire confiance à un devin pour juger l'affaire.<sup>102</sup>

Nous trouvons le thème de la communication dans Maître Mimin ; il a étudié si fort le latin qu'il ne sait plus parler français. Le thème est relevé d'une manière ludique car Mimin parle le latin macaronique : « Franchoison jamais parlé ; donc ego oublierunt. »<sup>103</sup> Par conséquent il ne peut plus communiquer avec sa famille et sa fiancée. Cette méconnaissance démontre que la majorité de la population, qui ne maîtrisait pas le latin, ne pouvait pas comprendre ce qu'il était écrit sur la législation, la politique et la religion, puisque les autorités écrivaient en cette langue.

*Le Nouveau Marié* fait partie des farces de noces, qui étaient jouées pendant le repas d'un mariage. Outre des « propos croustillants » et les « mésaventures de la vie conjugale »<sup>104</sup>, ces farces contenaient des instructions pour la nuit de noces. Dans cette farce il s'avère que le jeune marié est impuissant, tandis qu'il s'est montré très viril avant le mariage. Sa femme est une vierge ignorante, elle sait qu'il y a un : « passe-temps »<sup>105</sup> au lit, mais elle ignore les détails.

La farce *L'Official* traite le thème de la séduction ; Colin a séduit la vierge Marion en lui faisant une promesse de mariage. Pourtant Colin ne tient pas sa promesse. D'après les règles de conduites chrétiennes la fille a commis un péché. Mais sa mère ne se montre pas fâchée contre Marion, en revanche elle reproche Colin sa conduite et décide qu'il doit épouser Marion : « même s'il en devenait fou de rage. »<sup>106</sup> Apparemment il est plus important d'être marié que de risquer un scandale, une grossesse ou un mariage malheureux.

*Jenin fils de rien* traite de la recherche de l'identité. La mère de Jenin ne peut ou ne veut pas dire qui est son père, selon elle un jour elle s'est réveillée entourée d'une jaquette avec un pourpoint, elle n'a vu personne, mais elle s'est retrouvée enceinte. Pendant la recherche de son père Jenin fait un grand nombre

---

<sup>99</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* p. 66

<sup>100</sup> Les maîtres appartenaient souvent au bas clergé, Schoell, *La farce du quinzième siècle* p.97

<sup>101</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* p. 38

<sup>102</sup> «Jenin fils de rien» Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 329

<sup>103</sup> «Maître Mimin étudiant »Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 308

<sup>104</sup> Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 21

<sup>105</sup> «Le Nouveau Marié» Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 25

<sup>106</sup> «L'Official » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 165

d'allusions sexuelles et il prend les mots à la lettre. Finalement il conclut qu'il n'existe pas ; quand on manque une identité, on n'est rien. L'identité était importante au Moyen Age car le fils continuait souvent dans la profession de ses parents. Jenin n'a ainsi pas de perspectives d'avenir.

### 3.2 Les caractéristiques

Nous trouvons plusieurs éléments qui sont caractéristiques des farces dans le corpus. Tout d'abord nos farces font rire, Mimin qui parle le latin de cuisine, le nouveau marié qui est impuissant, il y a un témoin qui a vu Marion et Colin faire l'amour et Jenin qui prend tout à la lettre.

De même il y a l'inversement, ce ne sont pas les rôles sociaux qui sont inversés, mais les situations. Maître Mimin ne sait plus parler le français, il parle uniquement le latin macaronique. Grâce aux efforts des femmes il réapprend à parler français, ainsi on a un retour à la situation normale. Le nouveau marié se montrait très viril avant le mariage, mais aussitôt qu'il est marié et que l'acte sexuel est permis, il se retrouve impuissant. Il promet que ses puissances sexuelles vont revenir. Dans *L'Official*, l'acte sexuel a eu lieu avant le mariage, mais les rapports sexuels sont seulement réservés aux couples mariés. Le jugement de l'official qui ordonne à Colin d'épouser Marion mènera au retour à l'ordre établi.

Nous trouvons également les allusions sexuelles, Mimin les fait en latin macaronique : «Baisas. Couchaverunt a nocias maître Minimus annuitus, sa fama tantôt maritus, facéré petit enfançon.»<sup>107</sup> Dans *Le nouveau marié* le jeune homme : « voulait sans cesse, .., trousseur les jupes » de sa fiancée.<sup>108</sup> Le témoin dans *L'Official* raconte l'histoire d'une manière savoureuse ; pendant le procès il a entendu Colin promettre d'épouser Marion. Il a aussi entendu l'acte sexuel : « le châlit faisait tic et tac, cric, crac, cric, croc, c'était merveille ! »<sup>109</sup>, et de plus il a tout vu par un trou dans le mur entre les deux maisons.<sup>110</sup> Ce ne sont pas des allusions forcément misogynes, les femmes n'y sont pas présentées comme des êtres sensuels. Ces allusions peuvent faire rire tout le monde.

### 3.3 La réalité

Le corpus contient aussi plusieurs éléments de la réalité. Les parents de Mimin ont probablement profité des chances offertes par l'économie marchande qui a émergé au XIIe siècle. Grâce à leur prospérité ils peuvent se permettre de financer l'éducation de leur fils.<sup>111</sup> Ils souhaitent que Jenin devienne avocat : « afin qu'il sût mieux garder le bien qu'il pourrait tenir de nous deux.»<sup>112</sup> Ils n'ont probablement pas eu beaucoup d'éducation eux-mêmes car ils n'ont : « que des conceptions très vagues sur l'école et sur l'instruction qu'on y dispense.»<sup>113</sup> Mais ils considèrent l'enseignement comme important pour l'avenir de Mimin. De cette manière Mimin (ou ses parents) est un exemple d'un citoyen qui aspire à s'élever sur l'échelle sociale. De même la mère de Jenin mentionne qu'elle veut mettre Jenin à l'école.<sup>114</sup> Ces deux exemples montrent que les enfants des couches sociales modestes allaient à l'école.

Dans trois farces du corpus il s'agit du droit de la famille. Dans *L'Official*, la mère est acceptée en tant que femme sans tuteur pour représenter sa fille qui a été séduite devant le tribunal.<sup>115</sup> *Le Nouveau Marié*

---

<sup>107</sup> «Maître Mimin étudiant »Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 311

<sup>108</sup> «Le Nouveau Marié» Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 28

<sup>109</sup> «L'Official » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 172

<sup>110</sup> Un détail intéressant est le fait que le témoin mentionne qu'il s'agit d'une séparation de planches, cela nous donne de l'information sur la construction des maisons de l'époque.

<sup>111</sup> «Maître Mimin étudiant »Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p.306

<sup>112</sup> «Maître Mimin étudiant »Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p.307

<sup>113</sup> Schoell, *La farce du quinzième siècle* p.96

<sup>114</sup> «Jenin, fils de rien» Tissier, *Farces Françaises*, Tome I 324

<sup>115</sup> L'Official accepte le rapport que la fille lui présente «L'Official » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 166



démontre qu'on n'hésitait pas à faire usage du droit de demander le divorce dans le cas d'impuissance.<sup>116</sup> La farce de *Jenin fils de rien* traite d'un enfant illégitime. Dans la réalité on trouvait des bâtards dans toutes les couches sociales.<sup>117</sup> Conformément à la loi le père avait l'obligation de contribuer à l'éducation de l'enfant : « even mothers who gave birth outside wedlock were allowed to sue for support for their children in ecclesiastical courts. »<sup>118</sup> La mère de Jenin élève son fils toute seule, peut-être parce que son père est un prêtre et elle a honte d'aller au tribunal.

Nous avons déjà établi que, contrairement aux règles de conduite, les femmes dans le corpus sortent pour travailler ou pour s'amuser.<sup>119</sup> Par ailleurs comme dans nombre de farces, les mères sont présentées comme femme au foyer. La belle-mère du nouveau marié prépare le repas à l'ouverture de la pièce,<sup>120</sup> et la fiancée du Mimin : « fait bouillir le lait. »<sup>121</sup>

Les problèmes conjugaux sont reflétés dans *Le nouveau marié*. La mère a peur que le beau-fils batte sa fille, qu'il boive, qu'il joue, ou qu'il entretienne une maîtresse.<sup>122</sup> Cela suggère qu'une femme prenait un risque à se marier, apparemment les fiançailles ne suffisaient pas pour découvrir les faiblesses du futur époux. Le père conseille à sa fille de se retirer quand le mari se fâche, il lui reproche même d'être têtue parce qu'elle ne le fait pas.<sup>123</sup> Un mari coléreux est manifestement quelque chose que l'épouse doit accepter, la fille dit en effet « C'est que j'avais peur d'être battue. »<sup>124</sup> Ceci peut très bien exprimer les problèmes conjugaux des femmes dans la réalité. Quand la mère est mise au courant du problème, elle insiste pour que sa fille demande le divorce. Mais le jeune marié promet que cela va s'arranger. Ainsi que le mari batte, boive, joue ou ait une maîtresse est apparemment moins important que l'impuissance. Peut-être parce que l'impuissance était une raison juridique pour divorcer, les autres malheurs ne l'étaient pas, ils devaient être supportés.

### 3.4 Les éléments divergents

Bien que notre corpus ait plusieurs caractéristiques des farces, il y a aussi des différences. Tout d'abord il y a très peu de farces qui ont des parents dans les rôles principaux, comme démontre Deborah Hovland.<sup>125</sup> Elle distingue 16 farces dans lesquelles des parents jouent un rôle. Contrairement au thème de la dispute conjugale dans nombre de farces, dans les pièces où jouent des parents les relations conjugales sont chaleureuses : « The farce's mothers and fathers are a breath of fresh, loving air. »<sup>126</sup>

De plus les personnages principaux du corpus, les mères, ne recherchent pas leur propre jouissance mais elles cherchent à résoudre les problèmes de leurs enfants qui sont en difficulté.

Les sujets du corpus sont aussi plus sérieux que ceux de la plupart de farces. Bien que nous trouvions l'élément humoristique comme nous l'avons mentionné dans le paragraphe précédent, nos farces révèlent des problèmes ; le manque de communication de Mimin, l'impuissance du nouveau marié, la séduction de Marion et l'absence d'identité de Jenin. Ce sont des problèmes sérieux et réels, le public peut en rire mais aussi s'y reconnaître.

---

<sup>116</sup> La mère répète à plusieurs reprises que sa fille doit se séparer si la situation ne change pas "Le Nouveau Marié" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 25, 27, 28

<sup>117</sup> Shahar, *The Fourth Estate*, p 114

<sup>118</sup> Shahar, *The Fourth Estate*, p 113

<sup>119</sup> Voir chapitre 1 paragraphe 7

<sup>120</sup> "Le Nouveau Marié" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p.23

<sup>121</sup> «Maître Mimin étudiant »Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 307

<sup>122</sup> "Le Nouveau Marié" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 24

<sup>123</sup> "Le Nouveau Marié" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 24

<sup>124</sup> "Le Nouveau Marié" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 2

<sup>125</sup> Hovland, Deborah "Mothers and Fathers in early French Farce", *Medieval Feminist Forum: Journal of the Society for Medieval Feminist Scholarship*, Vol. 24, 1997, No. 1 p. 20

<sup>126</sup> Hovland, Mothers and Fathers, p. 20

Nous ne trouvons pas de ruses, des conflits d'autorité, des tromperies ou d'adultère dans le corpus. Les mères cherchent les solutions dans la réalité ; retirer l'enfant de l'école (*Maître Mimin*), aller au tribunal (*Le Nouveau Marié* et *L'Official*). Excepté la mère de Jenin qui fait confiance à un devin : « je veux bien qu'on aille chercher un devin, et qu'on lui demande ce qu'il en est de tout cela. »<sup>127</sup> Elle ne dispose pas d'une solution réelle car elle ne veut pas avouer l'identité du père de Jenin.

Finalement la présentation des mères dévie de la présentation habituelle des femmes dans les farces ; elles n'ont pas de traits de caractère négatifs comme le bavardage, la sensualité et l'adultère.

### 3.5 L'image des mères

L'image des mères dans le corpus est une image de fermeté, elles prennent des initiatives pour résoudre les problèmes, elles ont les rôles principaux.

Bien que les problèmes de la femme du nouveau marié et de Marion (*L'Official*), soient les thèmes des deux farces, il est remarquable que les deux filles aient un rôle peu important dans le jeu. Elles sont présentées comme ignorantes, demandant conseil à leurs mères. Marion : vierge, ignorante et séduite, dit à sa mère qu'elle a consenti au mariage puisque : « C'est ainsi que vous m'aviez dit de répondre à une telle requête. »<sup>128</sup> Pendant le procès la mère dit à sa fille malhabile : « Oh ! cessons un tel bavardage. Laisser-moi parler, veux-tu bien. »<sup>129</sup> Elle se montre une femme énergique. Dans *Le Nouveau Marié* la fille confie son problème à ses parents.<sup>130</sup> Mais c'est la mère qui dit à son mari : « Est-ce à vous à vous en mêler ? » et elle continue : « Laissez-moi faire ». <sup>131</sup> Ce sont les mères qui ont l'expérience de la vie qui résolvent les problèmes. Elles prennent l'initiative d'intervenir, elles sont présentées comme des femmes fortes.

Les relations des deux couples mariés divergent des relations conjugales comme elles sont présentées dans la plupart des farces. Hovland constate que dans les farces où jouent des couples mariés : « Their relationship is usually an amicable and cooperative one. » <sup>132</sup> Cela vaut également pour les deux couples du corpus : « quels jolie portraits paysans propose cette farce, avec le couple des parents, Raulet et Lubine – la mère si pleine de bonne sens. » <sup>133</sup> Le mari de Lubine parle d'un ton affectueux d'elle : « Elle parle si bien ! », <sup>134</sup> et « Que voilà de belles paroles ! » <sup>135</sup>, il est clair que le mari aime et respecte sa femme. Selon Mazouer : « un couple uni comme celui de Maître Mimin étudiant » <sup>136</sup> relève de l'exception dans les farces. Le couple peut ainsi très bien figurer comme exemple de la vie conjugale réelle au Moyen Age. On peut argumenter que la mère dans *Le Nouveau Marié* « porte le pantalon » ; le père reste calme mais la mère ne se laisse pas imposer le silence : « Sacrebleu ! croyez-vous que je me tairai ! » <sup>137</sup> Mais c'est par inquiétude au sujet de sa fille qu'elle crie. La relation du couple est chaleureuse, le mari s'adresse gentiment à sa femme : « m'amie » <sup>138</sup> et la mère exprime qu'elle aime bien faire l'amour avec son mari. <sup>139</sup> On ne remarque pas que ces deux femmes sont sous tutelle de leur mari. Les époux n'expriment pas du tout de la supériorité sur leurs épouses. Par contre ils laissent leurs épouses concevoir des solutions (demander le divorce dans *Le Nouveau Marié*) et prendre des décisions (la méthode pour réapprendre à Mimin à parler français).

<sup>127</sup> « Jenin fils de rien » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 329

<sup>128</sup> « L'Official » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 166

<sup>129</sup> « L'Official » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 167

<sup>130</sup> « Le Nouveau Marié » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 24

<sup>131</sup> « Le Nouveau Marié » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 24

<sup>132</sup> Hovland, *Mothers and Fathers*, p.20

<sup>133</sup> Mazouer, *Le théâtre français* p. 295

<sup>134</sup> « Maître Mimin étudiant », Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p.311

<sup>135</sup> « Maître Mimin étudiant », Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 313

<sup>136</sup> Mazouer, *Le théâtre français* p. 344

<sup>137</sup> « Le Nouveau Marié » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 27

<sup>138</sup> « Le Nouveau Marié » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 28

<sup>139</sup> « Le Nouveau Marié » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 28

Hovland avance une autre caractéristique des farces où jouent des couples mariés : « Whenever both parents appear together on the farce stage, it is always the mother who is the more aggressively proactive of the two. If a child is in trouble, the mother usually takes charge of the situation without being asked to do so, while the father typically remains in the background and helps only when called upon. »<sup>140</sup> Cela est exactement ce que font les deux pères. C'est Lubine qui réapprend à Mimin à parler français, de plus, elle ne se laisse pas impressionner par le magister : « Eh ! là, de par sa mère, là, levez-vous ! »<sup>141</sup> Elle exige qu'elle soit respectée par le magister qui a échoué à l'enseignement de Mimin. Elle accuse le magister aussi de battre son fils : « vous l'avez trop tenu sous verge. Vous ne l'aurez plus. »<sup>142</sup> C'est elle qui décide de rammener Jenin à la maison. De plus elle est présentée comme une mère qui a l'autorisation parentale : « je n'ose plus parler que français, pour ma mère »<sup>143</sup> dit Mimin. Dans *Le nouveau Marié*, le père croit que le problème va s'arranger : « les choses m'amie, iraient bien mieux »<sup>144</sup> C'est la mère qui dit à son beau-fils : « Sur ma foi, je te battrais bien, si je pensais être la plus forte. »<sup>145</sup> Elle adresse son beau-fils d'un ton agressif et menace d'aller au juge pour demander le divorce. Les deux mères mariées se montrent les plus fortes en défendant leurs enfants au lieu de montrer patience, elles cherchent des solutions instantanément.

Comme célibataires les mères de Marion et de Jenin ne sont pas sous tutelle. La mère de Jenin est présentée comme une femme avec un enfant illégitime. Celle de Marion est probablement une veuve, il n'y a pas de mari dans la farce, Marion n'est pas introduite comme un enfant illégitime et sa mère est acceptée par le juge.<sup>146</sup>

La mère de Marion est présentée comme une femme intelligente. Elle décide d'aller au tribunal mais se renseigne d'abord sur comment elle doit prendre l'affaire : « Je me suis trouvée en maint lieu où j'ai consulté sur ce cas. Les preuves nous feront gagner notre cause ».<sup>147</sup> Elle a si bien préparé sa cause que l'official décide : « Il n'est pas besoin d'avocats : la matière est tout à fait claire. »<sup>148</sup> Elle est une femme avec l'expérience de la vie, au sujet de Colin elle dit à sa fille : « Ah ! Marion, tu n'as pas encore assez d'esprit pour te garder de la malice d'un tel diable. »<sup>149</sup> Néanmoins elle insiste que « ce diable » épouse sa fille. La mère fait un procès à Colin : « in order to preserve the family honour from the scandal of sexual deviance. »<sup>150</sup> Apparemment il est plus important d'épouser que de risquer un scandale, une grossesse ou un mariage malheureux. La mère de Marion fait ainsi tout ce qui est possible pour préserver l'honneur de sa fille.

La mère de Jenin fait l'exception du corpus, elle est la seule mère qui a un enfant illégitime. Nous ne savons rien de ses sources de revenus, mais il n'était pas facile pour des femmes célibataires de survivre au Moyen Age. Jenin veut à tout prix connaître son père. Il veut bien accepter le prêtre comme son père, mais il est peut-être trop jeune pour pouvoir se rendre compte de la honte de sa mère d'avoir enfanté un enfant d'un prêtre. Néanmoins elle est heureuse avec son fils : « Bénie soit l'heure où je le fis »<sup>151</sup>, elle parle de l'heure où elle a fait son fils, comme si elle n'a pas eu besoin d'un homme comme la Vierge Marie. Elle est obligée d'élever son fils toute seule, cela la rend fière, n'importe quel homme peut être le père, ce qui compte c'est la personne qui élève Jenin. Elle avoue que le prêtre est le parrain de Jenin<sup>152</sup>, mais elle nie obstinément

<sup>140</sup> Hovland, *Mothers and Fathers*, p.21

<sup>141</sup> « Maître Mimin étudiant », Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 311

<sup>142</sup> « Maître Mimin étudiant », Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 311

<sup>143</sup> « Maître Mimin étudiant », Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 315

<sup>144</sup> « Le Nouveau Marié » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 24

<sup>145</sup> « Le Nouveau Marié » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 26

<sup>146</sup> Voir chapitre deux paragraphe 2.1 les droits juridiques p. 6

<sup>147</sup> « L'Official » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 165

<sup>148</sup> « L'Official » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 172

<sup>149</sup> « L'Official » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 165

<sup>150</sup> Hovland, *Mothers and Fathers*, p. 22

<sup>151</sup> « Jenin, fils de rien » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 323

<sup>152</sup> « Jenin, fils de rien » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 328

que le prêtre soit le père : « J'aimerais beaucoup mieux mourir que d'endurer une telle injure de dire qu'il est votre père. »<sup>153</sup> Elle parle d'un ton amer du curé. Est-ce parce que le curé est en effet le père de Jenin, mais qu'il refuse de prendre charge de son éducation ?<sup>154</sup> Cela peut aussi expliquer une autre remarque de la mère au sujet du curé : « Combien de lait a-t-il payé en sa vie afin de vous nourrir. »<sup>155</sup> Le fait que le prêtre donne son écritoire à Jenin ne prouve pas qu'il contribue vraiment à son éducation. Finalement la mère consent à consulter un devin, elle ne cherche donc pas la solution dans le réel comme font les autres mères. Mais quand le devin indique effectivement le prêtre comme père, la mère ne l'accepte pas : « Par Saint Jean, maître, vous mentez. De quoi est-ce que vous vous mêlez ? »<sup>156</sup> Elle se montre agressive vers le devin : « S'il le faut, par Dieu, que je vous touche, gare à vous ! je vous ferai taire. »<sup>157</sup> Elle doit être désespérée, elle ne peut ou ne veut pas avouer que le prêtre est le père et elle risque de perdre son fils. Cela montre la défaillance des femmes qui étaient séduites et qui ne pouvaient rien faire si le père déclinait toute responsabilité, surtout quand il s'agissait de quelqu'un du clergé. Car les affaires de famille étaient traitées par les tribunaux ecclésiastiques, il se peut que la mère craigne qu'un juge d'une telle cour ne la croie pas, ce qui ajoutait encore plus à sa honte d'avoir enfanté un enfant illégitime.

Dans toutes les farces du corpus ce sont les mères qui adoptent l'attitude de l'éducatrice principale. Elles résolvent les problèmes de leurs enfants d'une manière intelligente et effective, elles sont respectées par leur entourage ; par leurs maris, par leurs enfants, et par les autres personnages dans les farces. La position de la femme avec un enfant illégitime était pénible comme le démontre la farce de Jenin. La mère vivait dans le déshonneur et de plus elle ne pouvait pas offrir une identité à son fils.

### 3.6 La misogynie

Dans le chapitre premier nous avons expliqué la provenance de la misogynie dans la société médiévale ; les hommes de l'Eglise, les philosophes et les moralistes considéraient la femme sous l'angle masculin. Perfetti explique que la notion du genre se fait par la répétition ; le grand nombre d'œuvres religieuses, médicales et moralistes qui ont été écrites sur la misogynie ont largement influencé la perspective de la femme : « Because literature itself participates in the process of citation, it is not detachable from historical reality, and thus the tendency to oppose historical fact to literacy fiction is a false dichotomy. »<sup>158</sup> Puisque la réalité historique était misogyne il en résulte qu'on trouve de la misogynie dans un grand nombre de farces qui répètent la notion négative du sexe féminin. Par exemple quand on entend constamment que les femmes sont bavardes, on finit par le croire.

Cependant nous trouvons seulement deux remarques mysogines dans le corpus. Dans *Jenin fils de rien*, Jenin réfère méchamment à la sensualité des femmes. Il dit à sa mère, en indiquant la maison du prêtre : « Par ma foi, vous me le direz, ou alors vous éconduirez un des bons amis que vous avez. »<sup>159</sup> Il accuse sa mère d'avoir plusieurs amis et en même temps il réfère au prêtre comme son père. En fait il suggère qu'une femme qui a un enfant illégitime a des relations sexuelles avec plusieurs hommes. La mère ne répond pas à cette remarque. Dans *Maître Mimin étudiant* nous trouvons le préjugé misogyne que les femmes sont bavardes. Les hommes décident de réapprendre Mimin à parler français car selon le magister : « nos paroles et celles de femmes, c'est une autre paire de manches, car nous nous y connaissons mieux et nous avons plus

<sup>153</sup> "Jenin, fils de rien" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 328

<sup>154</sup> Le fait que le prêtre donne son écritoire à Jenin, "Jenin, fils de rien" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 327, ne prouve pas qu'il contribue vraiment à l'éducation de Jenin.

<sup>155</sup> "Jenin, fils de rien" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 327-328

<sup>156</sup> "Jenin, fils de rien" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p.333

<sup>157</sup> "Jenin, fils de rien" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p.333

<sup>158</sup> Perfetti, *Women and Laughter*, p. 18

<sup>159</sup> "Jenin fils de rien" Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 325

de conséquence.»<sup>160</sup> La parole féminine a donc moins de valeur selon le magister. Pourtant les hommes échouent et c'est Lubine qui réussit à réapprendre à Mimin à parler français : « pour l'éducation, il n'y a que nous. »<sup>161</sup> Lubine a réfuté la notion que les paroles des femmes ont moins de supériorité.

### 3.7 Les auteurs

Pour expliquer l'absence de la misogynie dans certaines farces, Perfetti avance une interprétation intéressante : “ when we look closely at these male-authored texts, however, we find that clichés about women talkativeness, excessive libido, and deceitfulness are played with, reversed to charge men with the same faults, or reconfigured in ways that make trouble with an easy antifeminist essentialism.”<sup>162</sup> Par exemple dans la farce *Porte Bodès*, c'est le mari qui n'arrête pas de radoter que sa femme doit fermer la porte.<sup>163</sup>

Cela relève la question de savoir pourquoi il y a des auteurs masculins qui ont pris la défense des femmes. Perfetti explique que certaines farces ont été écrites pour apprendre à invoquer des arguments : « With the methodology of the *disputatio*, students were taught to argue both *pro* and *contra*, and authors could be found praising and blaming women in a single treatise.»<sup>164</sup> Autrement dit, la misogynie n'était pas le but principal de ces farces mais le processus d'acquisition du débat. Cela ne veut pas dire que ces auteurs n'étaient pas misogynes. Mais les répliques des auteurs qui avançaient des arguments contre les préjugés masculins dans les farces, qui parlaient ainsi de la part des femmes, nous donnent une notion de la pensée des femmes, car nous avons déjà établi que les farces relèvent de la vie réelle.

Nous trouvons une preuve pour soutenir l'hypothèse de Perfetti dans la recherche de Marie Bouhaïk-Gironès sur les clercs de la Basoche. Nous ne pouvons pas traiter dans le détail comment elle explique la naissance du théâtre basochien.<sup>165</sup> En bref on peut dire qu'au Moyen Age les avocats apprenaient à plaider par un apprentissage, ainsi : « La Basoche est une école de la pratique judiciaire. »<sup>166</sup> À certaines occasions des avocats plaident<sup>167</sup> des causes légères ; les causes grasses, à la cour basochiale. Ces causes grasses « tiennent à la fois de l'exercice juridique sur le droit de la famille, par exemple, et de la performance carnavalesque par le choix des situations qui concernent les capacités et besoins sexuels des demandeurs et défendeurs. »<sup>168</sup> À la longue ces plaidoiries se sont théâtralisées en des pièces divertissantes.<sup>169</sup> Bouhaïk-Gironès a retrouvé trois jeux de Carnaval écrits par des auteurs basochiens<sup>170</sup> qui étaient joués par des basochiens à des occasions des fêtes : « Les trois causes soulèvent des questions de droit de la famille, ou plus précisément du droit des femmes, qui sont débattues par les avocats des parties. »<sup>171</sup> Les thèmes de ces causes dont on ignore si elles étaient fictives ou réelles ressemblent à certaines farces, entre autre *la Farce des droits de la porte Bodès* et *L'Official*.<sup>172</sup> Bien que les sujets de ces causes grasses contiennent des éléments

---

<sup>160</sup> «Maître Mimin étudiant » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 314

<sup>161</sup> «Maître Mimin étudiant » Tissier, *Farces Françaises*, Tome I p. 315

<sup>162</sup> Perfetti, *Women and Laughter* p.3

<sup>163</sup> Perfetti, *Women and Laughter* p.178

<sup>164</sup> Perfetti, *Women and Laughter* p. 20

<sup>165</sup> Voir Bouhaïk-Gironès, *Les clercs de la Basoche et le théâtre comique*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 2007 chapitre trois

<sup>166</sup> Bouhaïk-Gironès, *Les clercs de la Basoche* p. 155

<sup>167</sup> La procédure était comme suit : “les parties exposent leur demande pour l'une, leur défense pour l'autre, qui se terminent par la formulation des fins et conclusions. Suivent les plaidoiries, où les avocats appuient leurs raisons par des preuves et des arguments” Bouhaïk-Gironès, *Les clercs de la Basoche* p.160

<sup>168</sup> Smith, *Le théâtre français du Moyen Age*, p. 60

<sup>169</sup> Bouhaïk-Gironès, *Les clercs de la Basoche* p. 172

<sup>170</sup> Bouhaïk-Gironès, *Les clercs de la Basoche* p. 121

<sup>171</sup> Bouhaïk-Gironès, *Les clercs de la Basoche* p. 169

<sup>172</sup> Bouhaïk-Gironès, *Les clercs de la Basoche* p.177

grivois : « ce qui caractérise en premier lieu la *cause grasse*, c'est le débat juridique qui la fonde. »<sup>173</sup> Donc les thèmes de ces farces consistaient d'une combinaison des éléments ludiques et des éléments juridiques.

Sur la base des assertions de Perfetti et de Bouhaïk-Gironès il se peut très bien que notre corpus provienne d'origine de ces causes grasses. L'impuissance du jeune marié dans la farce *Le nouveau marié* faisait rire mais était aussi une cause pour demander le divorce et était traitée en tant que telle par les tribunaux ecclésiastiques. La séduction d'une fille dans *L'Official* était une cause grasse, grâce à la présentation grivoise du témoin, mais : « le mariage *per verba de futuro, carnalis copula subsecuta* »<sup>174</sup> était reconnu juridiquement comme mariage. La mère de Marion avait ainsi raison d'aller au tribunal. La mère de Jenin n'était pas une exception : « Many priests had illegitimate offspring, who always took their mother's name. »<sup>175</sup> En principe elle avait le droit d'aller au tribunal pour exiger que le père contribue à l'éducation de son fils. De plus la question du statut judiciaire de l'identité de son fils était importante car si le père reconnaissait Jenin comme son fils naturel, Jenin aurait le droit de recueillir la succession du père. Nous avons déjà discuté pourquoi elle a choisi de ne pas attaquer le père en justice.

Quant à Maître Mimin, cette farce peut être écrite et jouée par des écoliers pour se moquer des enseignants médiocres, ou plus méchamment, pour se moquer des paysans ambitieux. Un des thèmes du répertoire des écoliers était l'inversion des rôles sociaux.<sup>176</sup> Un jeune avocat décrit dans un poème : « que son père laboureur l'a placé chez un procureur », il poursuit en racontant : « comment l'on se moque de son air paysan quand il arrive chez son patron. »<sup>177</sup> Cela est très applicable à Mimin.

---

<sup>173</sup> Bouhaïk-Gironès, *Les clercs de la Basoche* p.178

<sup>174</sup> Bouhaïk-Gironès, *Les clercs de la Basoche* p. 164

<sup>175</sup> Shahar, *The Fourth Estate*, p. 114

<sup>176</sup> Bouhaïk-Gironès, *Les clercs de la Basoche* p. 128

<sup>177</sup> Bouhaïk-Gironès, *Les clercs de la Basoche* p. 85

## Conclusion

Dans ce travail nous avons d'abord donné une impression de la position de la femme au Moyen Age. Nous avons établi que les femmes étaient sous tutelle des hommes à cause d'une vision misogyne qui déterminait et restreignait la vie des femmes dans tous les domaines de la vie. La société masculine demandait aussi des femmes d'être attrayantes et de plaire aux hommes.

L'Église catégorisait les femmes sur la base de l'activité sexuelle, les femmes mariées qui étaient sexuellement actives étaient considérées comme inférieures aux femmes qui vivaient chastes. La seule tâche des femmes mariées était de faire le ménage et d'élever les enfants.

Cela contrastait violemment avec les exigences du système économique, qui était basé sur le travail en commun du couple dans l'entreprise. La plupart de femmes devaient travailler pour assurer les revenus familiaux.

La société masculine exigeait l'impossible de la femme, être chaste et attrayante, être femme au foyer et travailler. Le grand nombre d'œuvres sur la conduite désirée des femmes et leurs plaintes contre leurs époux devant les tribunaux démontrent que nombre de femmes n'étaient pas si obéissantes. Cela ne veut pas dire que tous les mariages étaient malheureux, le couple dépendait de l'un et de l'autre car ils gagnaient leur vie ensemble. Il est probable que les règles misogynes de la société ne jouaient pas un rôle extrêmement important dans la vie quotidienne. Surtout dans le cas des problèmes conjugaux ou d'autres, la tutelle pouvait jouer un rôle : si le tuteur insistait sur ses droits, la femme n'avait pas beaucoup de moyens d'y résister.

Dans le chapitre deux nous avons étudié quelques caractéristiques des farces. Nous avons conclu qu'il est généralement accepté que les thèmes des farces provenaient de la vie réelle d'une manière exagérée pour faire rire. Pourtant certains spécialistes ne sont pas d'avis que les farces sont misogynes. Cela nous semble une contradiction car nous avons constaté que la société était misogyne. Nombre de farces sont misogynes et contiennent des traits de caractère négatifs attribués aux femmes.

Pourtant il y a aussi des farces dans lesquelles les femmes se défendent en montrant d'une manière amusante et intelligente qu'on peut attribuer ces mêmes caractéristiques aux hommes. Plusieurs farces avaient des Basochiens comme auteurs. Pour apprendre à argumenter, ces clercs de l'université et du Parlement proposaient des arguments pour et contre, de cette manière ils avançaient des arguments contre les préjugés masculins. Cela explique aussi pourquoi ce sont les femmes qui « gagnent » dans nombre de farces, le but n'était pas la misogynie mais l'argumentation. C'est comme cela qu'on entend les voix des femmes dans certaines farces.

Dans notre corpus nous entendons les voix des femmes dans une large mesure. Nous avons vu dans le chapitre trois que ce sont les mères qui résolvent les problèmes des enfants. Les thèmes sont réels et les mères, excepté celle de Jenin, cherchent les solutions également dans la réalité. Au lieu de ruser ou de tromper pour réussir, elles vont au tribunal (*L'official*), ou menacent de le faire (*Le Nouveau Marié*) ou elles montrent leur bon sens et mettent fin à un enseignement échoué (*Maître Mimin*). Toutes les mères du corpus sont présentées comme des femmes fortes, intelligentes et proactives. La mère de Jenin reflète la vie des mères qui ont des enfants illégitimes. Elle n'a pas cherché à exiger que le père contribue à l'éducation de son fils, peut-être parce qu'elle a honte que ce soit un prêtre.

Nous concluons que la misogynie est pratiquement absente dans le corpus. Ce sont les mères qui prennent les initiatives et qui trouvent les solutions, elles sont respectées par les hommes dans le corpus. Les relations conjugales dans le corpus sont heureuses, les maris aiment leurs femmes, ils ne se comportent pas comme des tuteurs.

Il nous semble probable que nos farces ont été écrites par des clercs de la Basoche, au premier abord comme moyen d'apprentissage pour invoquer des arguments. Avec le temps ces « causes grasses » se sont évaluées en des pièces de théâtre.

Les farces *Le Nouveau Marié*, (l'impuissance du nouveau marié), *L'Official* (la séduction d'une vierge) et *Jenin fils de rien* (le problème de définir l'identité) peuvent très bien fonctionner comme exemples de cas de justice. Cela expliquera l'absence de ruses, de tromperies, et de la misogynie d'une part, et la nature sérieuse des sujets et les solutions réelles d'autre part. En ce qui concerne *Maitre Mimin étudiant*, vu le sujet cette farce nous semble un exemple d'une farce d'écoliers.

Le corpus est modeste en ampleur. Il sera très intéressant d'élargir le champ des recherches et d'étudier d'autres farces dans lesquelles il y a des mères pour savoir si notre corpus fait l'exception ou si nous avons trouvé une spécificité dans le genre du théâtre comique des farces.



## Annexe : résumé des farces du corpus

### 1. Le nouveau marié<sup>178</sup>

Un jeune couple rend visite aux parents de la fille un mois après le mariage. La fille semble malheureuse et sa mère pense toute de suite que le jeune marié batte sa femme, qu'il boive, qu'il joue ou qu'il entretienne une maîtresse. Mais il s'avère que « rien ne se passe » quand le jeune couple va au lit. La fille sait qu'il y a une « activité physique » qui se passe entre les couples mariés mais elle ignore les détails.

La mère demande à sa fille des détails de ce qui se passe exactement au lit, mais la fille ne comprend pas puisqu'elle est une vierge. Le père ne s'inquiète pas, il croit que l'affaire va s'arranger avec le temps. Mais la mère se fâche contre son beau-fils. Elle l'interroge d'un ton agressif et exige des explications. Le père essaye en vain de calmer sa femme. Mais la mère menace à plusieurs reprises d'aller au tribunal pour que sa fille se sépare de son mari impuissant.

Le jeune marié montre à sa belle-mère que la nature lui a bien pourvu de tout ce qu'il faut pour un homme. La belle-mère réagit d'un ton ironique et constate que physiquement il n'y a pas de problème. Elle ajoute que le jeune marié se montrait très viril pendant les fiançailles, mais une fois marié il omet de faire l'amour avec sa femme. La mère dit à son mari qu'elle le tuera s'il ne fait pas l'amour avec elle tous les trois jours.

Finalement le jeune marié promet que les choses vont s'arranger, il dit qu'il a eu un empêchement. La belle-mère l'accepte pour le moment, mais elle dit que si la situation ne change pas à court terme sa fille doit se séparer de son mari.

### 2. L'Official<sup>179</sup>

Marion, une jeune vierge ignorante, a été séduite par Colin sous la promesse de mariage. La mère (il n'y a pas un père dans la farce) de Marion décide que Colin doit être forcé de marier Marion, puisqu'il a déshonoré sa fille. Elle se renseigne pour savoir comment elle doit procéder, et elle prépare un dossier pour le juge. Il s'avère que son voisin a tout entendu et tout vu, il peut donc témoigner que Marion a consenti à faire l'amour avec Colin pourvu qu'il l'épouse.

Ils vont au tribunal. L'official écoute toutes les parties concernées. C'est la mère qui a la parole, elle se montre plus habile que sa fille. Colin conteste qu'il ait fait l'amour avec Marion. Mais la mère présente le témoin. Celui-ci semble au premier abord un esprit brouillon, il évoque le passé d'une manière détaillée.

Finalement il raconte d'une manière savoureuse qu'il a tout entendu et de plus qu'il a également tout vu car il y a un trou dans le mur entre sa maison et celle de Marion et sa mère. L'official décide que la cause est claire sur la base du témoignage du voisin, il ordonne Colin d'épouser Marion et de plus de payer les frais de procès et une amende.

### 3. Maître Mimin étudiant<sup>180</sup>

Les parents de Mimin sont des paysans, leur fils est fiancé avec la fille de Raoul Machue. Les parents de Mimin veulent qu'il devienne avocat pour bien pouvoir gérer les biens qu'il va hériter d'eux. C'est pourquoi Mimin est enseigné par un magister. Celui-ci ne maîtrise pas très bien le latin, par conséquent Mimin parle le latin macaronique. De plus il a étudié si fort cette langue qu'il ne parle plus le français, ainsi sa famille et sa fiancée, qui ne maîtrisent pas le latin, ne peuvent plus communiquer avec Mimin.

---

<sup>178</sup> Tissier, André, *Farces Françaises de la Fin du Moyen Age*, Genève, Droz, 1999, p. 23-28

<sup>179</sup> Tissier, André, *Farces Françaises*, p. 165-173

<sup>180</sup> Tissier, André, *Farces Françaises*, p. 305-317

Sur l'initiative de Lubine (la mère de Mimin), Les parents, le futur beau-père et la fiancée, décident d'aller à l'école pour se renseigner de la situation. Il s'avère en effet que Mimin ne parle que du latin macaronique. Sa mère se fâche contre le magister, ce n'était pas l'intention que Mimin perde sa maîtrise du français. De plus elle croit que la méthode d'enseignement du magister consiste de battre son fils. Elle décide de remmener Mimin à la maison.

Au premier abord la compagnie décide que les hommes vont réapprendre à Mimin de parler français. Le magister fait une remarque misogyne concernant l'infériorité de la valeur des paroles des femmes. Mais les hommes échouent, et c'est Lubine, la mère de Mimin qui réussit à réapprendre Mimin de parler français.

Lubine est respectée par son mari, par son fils, par sa futur beau-famille et par le magister.

#### **4. Jenin fils de rien<sup>181</sup>**

Jenin est un fils illégitime, sa mère ne veut ou ne peut pas dire qui est son père. Elle avance qu'elle s'est réveillée un jour entouré de quelques vêtements d'homme et s'est retrouvée enceinte. La mère fait semblant de ne pas avoir eu besoin d'un homme pour faire son fils. Mais Jenin se rend bien compte qu'il faut une femme et un homme pour faire des enfants.

Jenin a entendu dire que le prêtre est son père, et celui-ci le confirme. Mais la mère de Jenin le nie avec acharnement. L'idée que le prêtre soit le père dégoûte la mère. Elle parle d'un ton amer du prêtre, en fin de compte il peut prétendre d'être le père de Jenin, il n'attribue pas à son éducation. C'est elle qui élève Jenin et elle est très heureuse avec son fils.

Finalement il est décidé de demander l'opinion d'un devin. Celui-ci se sert de l'urine de Jenin afin d'apprendre qui est le père de Jenin. Le devin indique que le prêtre est en effet le père de Jenin. Mais la mère ne l'accepte pas, elle menace le devin. Jenin n'accepte plus sa mère comme parent et rejette aussi l'idée que le prêtre soit son père. Il fini ainsi comme un fils de rien.

Jenin fait plusieurs allusions sexuelles dans la pièce, entre autres une remarque misogyne envers sa mère qui aurait plusieurs amis masculins. Il prend également les mots à la lettre et comprend mal ce qu'il est dit.

---

<sup>181</sup> Tissier, André, *Farces Françaises*, p. 323-335

## Bibliographie

- Blamires, Alcuin, *The case for women in medieval culture*, Oxford, Clarendon Press, 1997
- Bouhaïk-Gironès, Marie, *Les clercs de la Basoche et le théâtre comique*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 2007
- Burns, Jane E, *Bodytalk: When Women Speak in Old French Literature*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1993
- Duby, George, Perrot Michelle dir., *Histoire des femmes en Occident*, tome II Le Moyen Âge, Paris, Perrin édition 2002
- Harper, April, "Bodies and Sexuality" in *A Cultural History of Women in the Middle Ages*, London, Bloomsbury, 2013.
- Hovland, Deborah "Mothers and Fathers in early French Farce", *Medieval Feminist Forum: Journal of the Society for Medieval Feminist Scholarship*, Vol. 24, 1997, No. 1
- Mazouer, Charles *Le théâtre français du moyen âge*, Paris, SEDES, 1998
- Meens, Rob et Rhijn van Carine, red. *Cultuurgeschiedenis van de middeleeuwen*, Zwolle, Open Universiteit WBOOKS, 2015
- Perfetti, Lisa, *Women and Laughter in Medieval Comic Literature*, The University of Michigan Press, 2003
- Phillips, Kim H, "Public and Private; Women in the Home, Women in the Streets" dans *A cultural History of Women in the Middle Ages*, London, Bloomsbury, 2013
- Rees Jones, Sarah, "Public and Private Space and Gender in Medieval Europe" dans *The Oxford Handbook of Women and Gender in Medieval Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2013
- Shahar Shulamith. *The Fourth Estate: A history of women in the Middle Ages*, London and New York, Methuen, 1983
- Schoell, Konrad. *La farce du quinzième siècle*, Tübingen, Gunter Nar Verlag, 1992
- Smith, Darwin, dir. *Le théâtre français du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris, L'avant-scène théâtre, 2014
- Tissier, André, *Farces du Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 1984
- Tissier, André, *Recueil de farces*, Genève, Droz 1986 Tome I
- Tissier, André, *Farces Françaises de la fin du Moyen Âge*, Genève, Droz, 1999
- Trokhimenko, Olga "Women's Laughter and Gender Politics", dans *Laughter in the Middle Ages and Early Modern Times*, Albrecht Classen dir. New York, Walter De Gruyter, 2010